

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 novembre 2014**

**Rapporteur :  
Monsieur Dominique  
SCOARNEC**

**N° 2 DDV 14.8**  
*Ordre de passage : n°9*

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 19/11/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014  
(accusé de réception du 19/11/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Marché de la céramique - Exonération du droit de place (DDV)**

**Demande d'exonération de droits de place de l'association Argile pour l'organisation du marché de la céramique, les 06 et 07 septembre 2014, dans un souci de soutien à l'artisanat d'art. Montant des droits de place : 505 euros.**

\*\*\*

Les 6 et 7 septembre 2014 s'est tenu place du Styvel, à l'initiative de l'association Argile, un marché de la céramique réunissant 25 exposants.

Compte tenu du caractère particulier de cette manifestation qui a pour cadre le quartier historique de la faïence à Quimper et dans un souci de soutien à l'artisanat d'art, il est proposé d'exonérer l'organisateur du droit de place.

\*\*\*

Après avoir délibéré (2 abstentions), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à exonérer du droit de place (505 € pour 2014) l'association Argile pour cette manifestation annuelle.

Le maire,

Ludovic JOLIVET